

Comité d'intérêt local
CIL VILLETTE PAUL BERT
Association Loi 1901, numéro 18.869
Maison de quartier, 263, rue Paul Bert, 69003 LYON

Réunion mensuelle du CIL

Bonjour à tous,

Vous êtes invités, dans le respect des règles sanitaires qui prévalent en ce moment,
à la prochaine réunion mensuelle du CIL VILLETTE PAUL BERT qui se tiendra :

Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 19h , à la Maison de Quartier.

N.B. Cette réunion remplace celle du 10 novembre ; elle est placée très exceptionnellement le 1^{er} mercredi du mois au lieu du 2^{ème} (qui est cette année le 8 décembre, soirée inadaptée pour une réunion). Enfin, on notera le nouvel horaire : 19h.

Ordre du jour :

Au cours de cette réunion, seront évoquées notamment les questions suivantes :

- Présentation des nouveaux CA et bureau du CIL après l'AG du 13 octobre dernier.
- Présentation des nouvelles commissions du CIL.
- Compte-rendu du CICA de la veille sur le thème : « *Cohabitation voitures, vélos, trottinettes et piétons.* » -
- - Compte-rendu de la réunion d'information-concertation du 15 novembre au Château Sans-Souci sur le projet de BHNS Part-Dieu-Sept Chemins / Genas. Position du CIL VPB sur la question. - « Tour de table » pour lister les questions que vous voudrez bien faire remonter au CIL et qui entrent dans son champ d'action : " *l'urbanisme, la circulation, la voirie, la sécurité, l'hygiène, les espaces verts, la lutte contre les nuisances ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine*".

(N. B. : Nous accueillerons au cours de cette réunion **Monsieur Régis FAVIER** qui est le nouveau président du CIL Sans-Souci. Avec lui, nous évoquerons différents sujets que nous avons en commun (nouvelle MJC, Esplanade Mandela...)

Si vous avez des questions ou des suggestions pour améliorer la vie de notre quartier, **nous vous attendrons donc avec plaisir et intérêt le mercredi soir 1^{er} décembre.**

Le Bureau du C.I.L.

Les règles sanitaires à respecter pour cette réunion, telles qu'elles nous ont été précisées par la Maison de Quartier : (cf ci-dessous extrait d'un courriel du 27 août dernier.)

« ... La Maison de Quartier est un ERP (Etablissement recevant du Public), en conséquence pour pouvoir entrer dans ses locaux; le port du masque est nécessaire pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans. Les autres gestes barrières (lavage des mains, attente sous le porche etc..) restent également d'actualité.

Les Responsables d'Association, ou leurs animateurs, devront noter sur un cahier, à chaque séance, la liste des présents .